



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20230207-05-2023-DE
Date de télétransmission : 10/02/2023
Date de réception préfecture : 10/02/2023

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°05-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-trois, le sept février (07/02/2023)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(20)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme RACAULT donne pouvoir à Mme GUILBERT ; M. SENE à M. LAFRIZI ; M. RAES à S. FILLASTRE ; L. CARLIER à S. DUPOUY ; F. LIEGAUX à A. ROLDAO-MARTINS ; E. GUEDON à M. CAMAGNA ; E. SZWEC à D. WROBLEWSKI

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Ahmed LAFRIZI

Approbation de la charte d'engagement EcoWatt

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la commune de Survilliers doit agir en faveur de la réduction des consommations énergétiques ;

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : ADOPTE la charte d'engagement EcoWatt relative à la réduction des consommations énergétiques de la ville de Survilliers.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS